

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Novembre 2019**

**240x19**

### **CRÉATION DE POSTE**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réussite d'un agent affecté à l'administration générale, à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe.

Suite à l'inscription de cet agent sur le tableau d'avancement et la saisine de la Commission Administrative Paritaire réunie en séance le 23 septembre 2019, le Maire précise au Conseil Municipal, qu'il y a lieu, faute d'emploi vacant, de créer le poste suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet

Le Maire précise que la création de ce poste correspond au besoin du service où l'agent est affecté.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

- APPROUVE la création du poste susvisé, la modification en conséquence du tableau des effectifs et son actualisation,
- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget de la ville, au chapitre « charges de personnel »,
- AUTORISE le Maire à procéder à l'avancement de grade correspondant.
- SE PRONONCE comme suit :  
POUR : 30  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 22 Novembre 2019

LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA